



Une personne sur quatre a été blessée au travail au cours de sa carrière

En 2013, sur l'ensemble de leur vie professionnelle, 26 % des personnes travaillant ou ayant travaillé se souviennent avoir eu au moins un accident au travail, hors accident de trajet, ayant entraîné une blessure.

Ces accidents sont plus fréquents chez les hommes (35 %), les ouvriers (40 %), les agriculteurs (32 %) et dans la construction (42 %). Les personnes exposées à une accumulation des conditions de travail pénibles (bruit, vibrations, tensions au travail...) subissent plus souvent de tels accidents. En se restreignant aux accidents survenus dans les 12 derniers mois, les jeunes travailleurs sont plus souvent victimes que les plus âgés.

Interrogées sur leur dernier accident, un quart des victimes disent en conserver une gêne dans leur quotidien ; 8 % estiment que cette gêne est considérable. Dans trois quarts des cas, le dernier accident a contraint la personne à s'arrêter de travailler au moins un jour. Dans un cas sur cinq, l'arrêt a duré au moins 3 mois. À nouveau capables de travailler, 7 % des personnes n'ont pas retrouvé leur emploi antérieur. Parmi celles qui ont retrouvé leur emploi, 13 % estiment qu'elles n'ont pas bénéficié de toutes les adaptations nécessaires sur leur poste de travail.

Damien Babet et Jérôme Lé, division Emploi, Insee

En 2013, 5 % des personnes de 15 ans ou plus ayant travaillé au cours des 12 derniers mois déclarent avoir eu un accident au travail (hors trajet domicile-travail) ayant entraîné une blessure sur cette période (*sources*). Sur l'ensemble de la vie professionnelle, cette part est plus élevée : parmi les personnes qui travaillent ou ont travaillé, 26 % déclarent avoir subi au moins un tel accident depuis le début de leur carrière (*figure 1*).

Les ouvriers sont les plus exposés

Les ouvriers sont les plus exposés : 40 % déclarent au moins un accident avec blessure au cours de leur carrière, soit plus de deux fois plus que les cadres (16 %). Entre les deux se situent les employés (22 %) et les professions intermédiaires (25 %). De façon liée, le risque d'accident varie beaucoup selon le secteur d'activité : les travailleurs de la construction (42 %), et

dans une moindre mesure ceux du transport (34 %), de l'agriculture (32 %) et de l'industrie (31 %), ont plus souvent eu des accidents depuis leur première embauche. Cette prévalence est en revanche plus faible dans les services financiers (13 %) et dans l'information-communication (14 %).

En partie en raison des métiers exercés, les hommes subissent deux fois plus souvent que les femmes des accidents au travail.

Plus la carrière est avancée et plus le risque d'avoir été blessé dans un accident au travail est élevé (*figure 2*) : entre 55 et 59 ans, une personne sur trois signale un tel accident sur l'ensemble de sa carrière, contre seulement un jeune de moins de 30 ans sur cinq. Au-delà de 60 ans, cette part diminue : avec le temps, les personnes tendent peut-être à omettre des accidents qu'elles auraient subis, notamment les moins graves. En revanche, sur les 12 derniers mois, les jeunes sont plus exposés que les seniors : 8 % des 15-24 ans

qui ont travaillé durant cette période déclarent avoir été accidentés au travail dans l'année, contre 3 % des 55-64 ans.

Les jeunes se blessent plus souvent avec leurs outils de travail

Les causes d'accident les plus fréquentes sont les chutes (28 %), de plain-pied (18 %) ou de hauteur (10 %), les machines et outils (22 %) et la manipulation d'une charge ou un effort excessif (17 %) (*figure 3*).

Ces causes diffèrent avec la profession exercée. Les machines et outils sont à l'origine de près de trois accidents sur dix pour les ouvriers et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les chutes de plain-pied ont provoqué un quart des accidents pour les cadres comme pour les employés, mais les employés se sont plus souvent blessés en manipulant une charge lourde ou en faisant un effort excessif (22 %) et les cadres, en particulier les commerciaux,

lors d'accidents de la route (13 % contre 9 % pour l'ensemble, hors trajet domicile-travail). Les agriculteurs se blessent plus souvent à la suite d'une chute de hauteur (19 %), d'une chute d'objet (18 % contre 11 % en moyenne) ou d'un accident provoqué par un animal (10 % contre 1 %). Dans la construction, 21 % des accidents sont dus à des chutes de hauteur ; dans l'industrie, 37 % proviennent des machines et outils. La manipulation d'une

charge ou l'effort excessif (y compris la manipulation de personnes) causent 26 % des accidents dans la santé et l'action sociale. Les causes d'accidents varient aussi avec l'âge : les jeunes se blessent plus souvent avec leurs outils de travail ou lors d'accidents de la route. Chez les travailleurs de 55 ans ou plus, les chutes de hauteur et de plain-pied sont à l'origine de 39 % des accidents, contre 19 % pour les moins de 25 ans.

Les accidents des plus âgés sont plus graves

Un quart des personnes blessées dans un accident au travail estiment que le dernier accident les limite encore dans leurs activités quotidiennes : 8 % de manière « considérable » et 17 % « dans une certaine mesure » (*figure 4*). Ces limitations sont plus fréquentes chez les agriculteurs (34 %), les employés (28 %) et les ouvriers (27 %). En particulier, les ouvriers signalent deux fois plus souvent que les cadres et les professions intermédiaires être « considérablement » gênés dans leur quotidien (10 %, contre 5 %). En revanche, il existe peu de différences entre les hommes et les femmes. La fréquence des accidents ayant entraîné de telles conséquences augmente aussi fortement avec l'âge au moment de l'accident : 14 % des accidentés de 55 ans ou plus ont subi par la suite une gêne « considérable », contre 4 % pour les moins de 25 ans ; 26 % des accidentés de 55 ans ou plus restent gênés « dans une certaine mesure », contre 12 % pour les moins de 25 ans. Ces proportions sont identiques pour les seuls accidents survenus au cours des 12 derniers mois.

Dans trois quarts des cas, le dernier accident a contraint la personne à s'arrêter de travailler au moins un jour. Cette proportion est un peu plus élevée pour les employés (82 %) et les ouvriers (77 %) et moindre pour les cadres (58 %). Les agriculteurs (64 %) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (68 %) se sont moins souvent arrêtés qu'en moyenne, ce qui peut s'expliquer par les spécificités des régimes de protection sociale des indépendants. Ils déclarent ainsi que leur accident a été reconnu ou indemnisé dans un cas sur deux, contre plus de trois cas sur quatre pour les ouvriers. En effet, parmi tous les accidentés, 15 % des agriculteurs et 9 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise répondent qu'ils n'ont pas été indemnisés parce qu'ils n'étaient pas couverts, alors que cette part est inférieure à 3 % pour les autres catégories.

Les cadres, dont les accidents au travail sont souvent moins graves, s'arrêtent moins longtemps : 34 % de leurs arrêts ont duré 7 jours ou moins, contre 20 % pour les ouvriers ou 11 % pour les agriculteurs. Chez ces derniers, les arrêts de plusieurs semaines sont plus fréquents : 71 % ont duré deux semaines ou plus, contre 58 % pour l'ensemble des arrêts de travail. De même, la moitié des arrêts de travail (en excluant les arrêts toujours en cours) ont duré moins de 21 jours. Cette durée médiane varie de 15 jours pour les cadres à 30 jours pour les ouvriers ou les agriculteurs.

4 % des accidents ont entraîné la fin de l'activité professionnelle

Parce qu'ils ne sont pas encore remis de leur accident (arrêt de travail en cours, invalidité, etc.), 3 % des accidentés ne travaillent

1 Accidents au travail avec blessure selon le sexe et les caractéristiques de l'emploi*

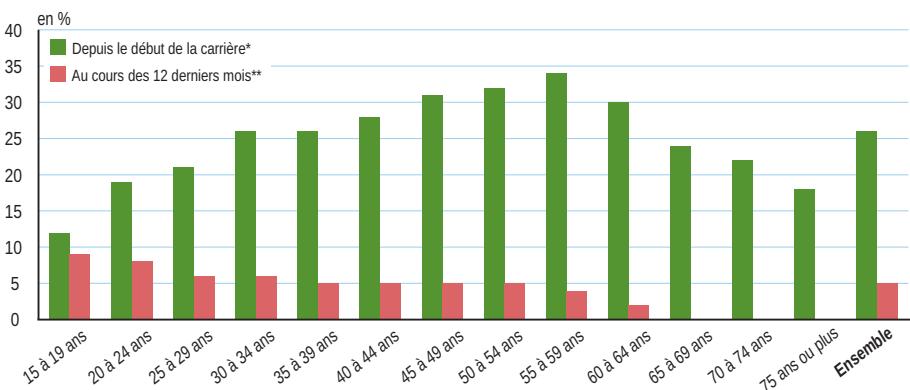
	Part des personnes ayant connu au moins un accident au travail... ... depuis le début de la carrière** ... au cours des 12 derniers mois***	
	en %	
Catégorie socioprofessionnelle		
Agriculteurs	32	6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	23	3
Cadres	16	2
Professions intermédiaires	25	4
Employés	22	5
Ouvriers	40	9
Secteur d'activité		
Agriculture	32	6
Industrie	31	6
Construction	42	8
Commerce, transport, hébergement-restauration <i>dont transport</i>	27	6
Information-communication	34	8
Services financiers	14	2
Services immobiliers	13	2
Services aux entreprises	22	5
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	22	4
Services aux ménages	25	5
Statut		
Non-salarié	18	3
Salarié	27	5
Sexe		
Homme	35	6
Femme	18	4
Ensemble	26	5

* il s'agit des caractéristiques de l'emploi actuel ou du dernier emploi.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant déjà travaillé (**) ou ayant travaillé au cours des 12 derniers mois (**).

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur les accidents au travail et les problèmes de santé liés au travail (2013).

2 Part de personnes accidentées selon l'âge à la date de l'enquête



Lecture : parmi les jeunes de 15 à 19 ans ayant déjà travaillé, 12 % ont déjà subi au moins un accident au travail ; parmi les jeunes de 15 à 19 ans qui ont travaillé au cours des 12 derniers mois, 9 % ont subi au moins un accident au cours de cette période.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus, ayant déjà travaillé (*) ou ayant travaillé au cours des 12 derniers mois (**).

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur les accidents au travail et les problèmes de santé liés au travail (2013).

pas au moment de l'enquête, dont 2 % pensent ne jamais reprendre leur activité. Pour ceux qui n'ont pas été arrêtés, ou dont l'arrêt est terminé, 7 % n'ont pas retrouvé leur emploi après leur accident, principalement à la suite d'un licenciement, d'une fin de contrat ou d'une démission, dont 2 % n'ont jamais retravaillé. Ainsi, au total, 4 % des accidentés n'ont pas retravaillé après leur accident ou, pour ceux encore en arrêt, ne pensent pas reprendre. Lorsque l'accident est survenu à 55 ans ou plus, l'activité professionnelle a pris fin beaucoup plus souvent : à ces âges, 15 % des victimes n'ont jamais retravaillé ou ne pensent pas pouvoir le faire. La cessation d'activité n'est pas toujours définitive : 5 % des accidentés n'ont pas poursuivi leur activité antérieure à la suite de l'accident mais ont retrouvé un autre emploi. Ces ruptures sont plus fréquentes en début de carrière (9 % des accidents survenus avant 25 ans) qu'en fin de carrière (2 % au-delà de 55 ans).

Neuf personnes sur dix ont repris ou poursuivi leur activité antérieure après leur dernier accident (chez leur employeur ou en tant qu'indépendant). Parmi elles, 5 % ont changé de poste de travail ou de fonction à cause de leur accident, 3 % ont diminué leur temps de travail et 4 % ont réduit leur charge de travail, ces aménagements pouvant se cumuler. Au total, 9 % ont bénéficié d'au moins un de ces trois aménagements. Cependant, 13 % n'ont pas bénéficié de tous les aménagements qu'elles jugeaient nécessaires (qu'elles aient ou non bénéficié de certains). Cette insatisfaction est plus fréquemment exprimée par les travailleurs âgés, les femmes, les agriculteurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise et les employés. Le plus souvent, elle concerne la charge de travail.

Les risques d'accident augmentent avec les conditions de travail pénibles

Quand les conditions de travail sont difficiles, le risque d'accident est plus grand (*figure 5*). Ainsi, alors que 18 % des personnes ont été blessées dans un accident au travail dans leur emploi le plus récent (emploi actuel ou dernier emploi pour celles qui ne travaillent pas), cette part est de 28 % pour les personnes qui travaillent dans des postures pénibles ou effectuent des mouvements fatigants et de 38 % pour les personnes exposées à de fortes vibrations. Les contraintes psychologiques, notamment les tensions dans le collectif de travail, sont également associées à une plus grande fréquence des accidents.

Cette fréquence augmente avec le cumul des facteurs associés à des conditions de travail pénibles (*figure 6*). Parmi les personnes ne déclarant aucune contrainte physique ou relationnelle dans leur emploi le plus récent,

Des sources concordantes sur les accidents du travail

Le recensement des accidents du travail dépend du régime de sécurité sociale et ne couvre pas la totalité des travailleurs. En 2012, parmi les salariés du privé et les travailleurs du secteur agricole, 676 700 accidents du travail (hors trajet domicile-travail) avec arrêt de travail supérieur à un jour (AT) ont été recensés par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) et la mutualité sociale agricole (MSA). La présente enquête ne permet pas d'estimer directement le nombre d'AT, notamment parce que les personnes peuvent avoir eu plusieurs accidents, ou des arrêts de travail pour des accidents sans blessure physique. Sur le champ des salariés du privé et des actifs du secteur agricole, elle mesure un minimum de 620 000 AT sur l'année. Sur l'ensemble des travailleurs, on peut donc estimer à au moins 925 000 le nombre d'AT sur l'année.

L'enquête Conditions de travail menée par la Dares en 2013 dénombre un peu plus d'AT. Comme pour les données de la Cnamts et de la MSA, les conclusions sont similaires à celles présentées ici concernant les effets de l'âge, du sexe, de la catégorie socioprofessionnelle ou du secteur d'activité.

Le module complémentaire à l'enquête Emploi a été mené au niveau européen. En 2013, la France était, derrière la Finlande, le deuxième pays de l'Union européenne le plus touché par les accidents au travail, avec 5 % de victimes parmi les personnes ayant travaillé au cours des 12 derniers mois contre 3 % en moyenne dans l'Union européenne (3 % au Royaume-Uni et en Allemagne, 2 % en Espagne et en Italie par exemple). Cet écart, qui existe aussi dans les données administratives, pourrait refléter en partie des comportements déclaratifs différents en fonction des systèmes de protection sociale.

3 Cause du dernier accident au travail selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge

	Chute de hauteur	Chute de plain-pied	Machine	Outil à main	Manipulation de charge, effort excessif	Chute d'objet	Accident de la route*	Autre**	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle au moment de l'accident									
Agriculteurs	19	13	11	9	10	18	3	18	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	14	13	11	21	12	11	9	9	100
Cadres	11	26	4	8	10	9	13	19	100
Professions intermédiaires	9	19	8	11	17	10	10	17	100
Employés	9	24	5	8	22	9	9	15	100
Ouvriers	11	14	14	17	17	14	7	8	100
Âge au moment de l'accident									
Moins de 25 ans	9	11	13	17	14	13	11	12	100
Entre 25 et 34 ans	8	17	9	14	17	11	9	15	100
Entre 35 et 44 ans	11	20	8	12	18	10	8	13	100
Entre 45 et 54 ans	13	23	6	9	18	12	7	11	100
55 ans ou plus	14	26	9	8	17	10	7	10	100
Ensemble	10	18	9	13	17	11	9	13	100

* Hors accidents lors du trajet domicile-travail.

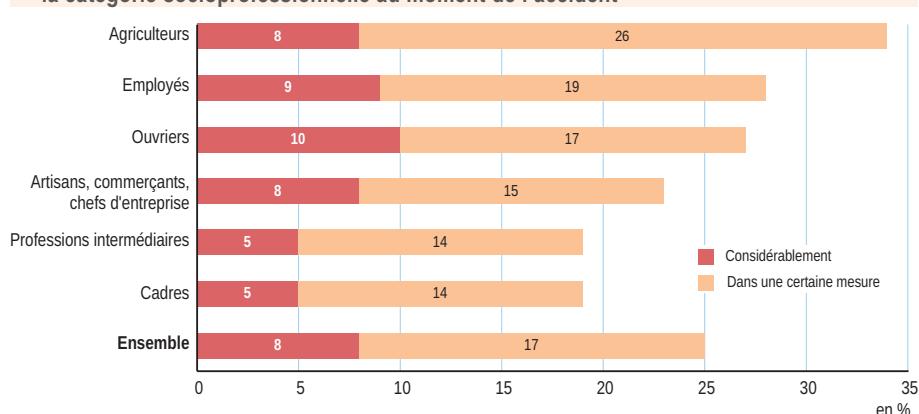
** Dont produit chimique, violences physiques, animal, électricité.

Lecture : pour 19 % des agriculteurs, le dernier accident a été causé par une chute de hauteur.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant déjà travaillé et ayant eu un accident au travail avec blessure.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur les accidents au travail et les problèmes de santé liés au travail (2013).

4 Être limité dans la vie quotidienne à la suite du dernier accident au travail selon la catégorie socioprofessionnelle au moment de l'accident



Lecture : 8 % des agriculteurs accidentés jugent que cela les limite considérablement dans leur quotidien et 26 % que cela les limite dans une certaine mesure.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant déjà travaillé et ayant eu un accident au travail avec blessure.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur les accidents au travail et les problèmes de santé liés au travail (2013).

seules 4 % ont subi au moins un accident avec blessure dans le cadre de cet emploi, et 1 % ont subi un accident qui les limite dans leur vie quotidienne. Au contraire, 48 % des personnes qui cumulent au moins 12 contraintes ont subi au moins un accident, et 15 % d'entre elles sont encore limitées dans leurs activités quotidiennes à la suite de cet accident. ■

Sources

Le module complémentaire de l'enquête Emploi 2013 sur les accidents au travail et les problèmes de santé liés au travail a été mené par l'Insee auprès de 26 824 personnes, vivant dans un logement ordinaire de France métropolitaine et travaillant ou ayant travaillé. Il a été coordonné par Eurostat. 7 214 personnes ont déclaré au moins un accident au travail avec blessure (toute lésion ou dommage physique) au cours de leur vie. L'accident le plus récent ayant entraîné une blessure a fait l'objet d'un questionnement approfondi. Seuls ces accidents sont étudiés ici.

Les arrêts de travail recouvrent toutes les périodes, indemnisées ou non, où les personnes étaient dans l'incapacité de travailler en raison de l'accident. La durée totale prévue des arrêts toujours en cours a été renseignée par tranche.

Les accidents décrits dans l'enquête ont eu lieu au travail ou durant une activité professionnelle. En particulier, les accidents survenus sur le trajet domicile-travail sont exclus du champ de l'enquête. Par construction, les accidents mortels ne sont pas pris en compte ici.

Bibliographie

- Garoche B., « Les accidents du travail et les accidents de trajet », *Dares Résultats* n° 039, juillet 2016.
- Alvaga E. et Vinck L., « Contraintes physiques, préventions des risques et accidents du travail », *Synthèse Stat'* n° 10, Dares, mars 2015.
- Amossé T. et al., « Les accidents du travail et problèmes de santé liés au travail dans l'enquête SIP. (In)visibilités et inscriptions dans les trajectoires professionnelles », *Rapport de recherche du CEE*, juin 2012.

5 Part de personnes accidentées dans leur emploi le plus récent, selon les conditions de travail

	Au moins un accident	Au moins un accident et être limité dans la vie quotidienne
Travail dans des postures pénibles ou mouvements fatigants	28	8
Travail les bras en l'air	30	9
Mouvements répétitifs plusieurs fois par minute	24	7
Torsion du poignet de manière répétée ou soutenue	28	8
Manipulation de charges lourdes	30	8
Exposition au bruit	28	7
Exposition à fortes vibrations	38	11
Contact avec des produits chimiques, agressifs ou dangereux	31	8
Respiration de poussières, vapeurs, fumées ou gaz	31	9
Exposition à des températures très basses ou très élevées	31	9
Tâches demandant une concentration visuelle intense	22	6
Être pressé par le temps ou charge de travail trop importante	22	6
Exposition à des agressions, de la violence, des menaces	27	7
Exposition à des agressions verbales, du harcèlement	25	7
Situations de tension avec le public	21	5
Situations de tension avec les supérieurs hiérarchiques	27	7
Situations de tension avec les collègues	27	7
Situations de tension avec les personnes encadrées	26	6
Ensemble	18	5

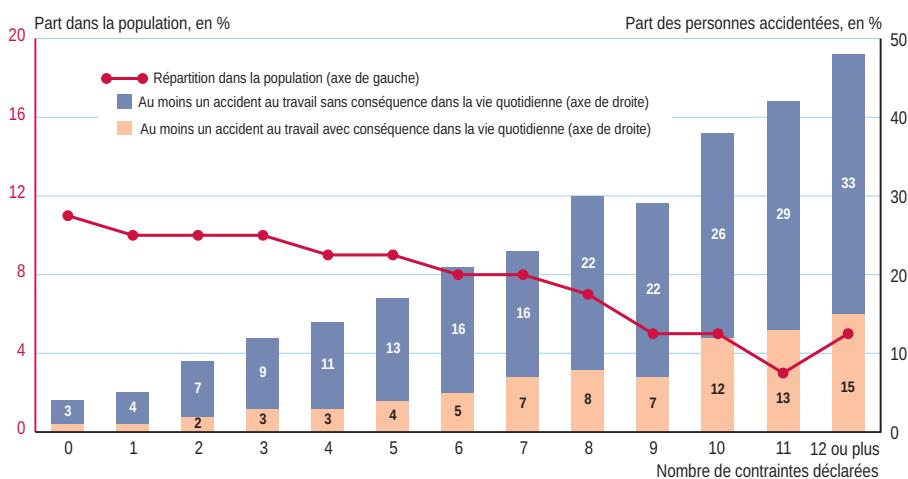
Note : les conditions de travail et la survenue d'un accident concernent l'emploi le plus récent : celui exercé à la date de l'enquête ou le dernier pour les personnes qui ne travaillent pas.

Lecture : 28 % des personnes qui ont travaillé dans des postures pénibles dans leur emploi le plus récent ont eu un accident au travail dans cet emploi.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant déjà travaillé.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur les accidents au travail et les problèmes de santé liés au travail (2013).

6 Cumul de contraintes dans le travail* et fréquence des accidents dans l'emploi le plus récent



* Les contraintes sont celles listées dans la *figure 5*.

Note : les conditions de travail et la survenue d'un accident concernent l'emploi le plus récent : celui exercé à la date de l'enquête ou le dernier pour les personnes qui ne travaillent pas.

Lecture : les personnes ne déclarant aucune contrainte dans leur emploi le plus récent représentent 11 % des plus de 15 ans ayant déjà travaillé. 4 % d'entre elles ont subi un accident dans cet emploi, dont 1 % avec des conséquences qui les limitent dans la vie quotidienne.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant déjà travaillé.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur les accidents au travail et les problèmes de santé liés au travail (2013).

Direction Générale :

88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :

A. Goin

Rédacteurs :

J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechedu

Maquette : P. Thibaudeau

Impression : Jouve

Code Sage IP181719

ISSN 0997 - 3192

© Insee 2018

- Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :

<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :

<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

